

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2012

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 19 octobre 2012 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

Présents : DUGENEST Jean-Claude, FLEUR Cyril, ELIES Christian, LABERGERE Marcel, MAZAL Chantal, Patricia CARON, FRAGNIER Jacques, GRAND Gérard, GALLAND Raymond, PINET Franck BONESME Christiane, ABIAN Vincent

Absents excusés : FORTINEAU Vincent, GUILBAUD Monique

Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

Devis de travaux :

- 1 : Voirie : *Piste de l'Age* : le conseil municipal donne son accord pour le creusage du fossé et la remise en forme du chemin (150 m environ avant le virage) et pour le creusage d'un fossé en 2^{ème} partie.
La Roche Blond : Creusage et busage du fossé à l'entrée du village sont acceptés
Point à temps : une tonne supplémentaire de goudron a été nécessaire pour terminer

l'ensemble de la voirie.

- 2 : matériel : réparation de la benne du camion (travaux de tôlerie). Le devis de 2 427.72 € HT est accepté.

Décision modificative :

- 1° virement de crédit du compte 020 dépenses imprévues au compte 21578 autre matériel et outillage de voirie pour 2000.00 €,
- 2° virement de crédit du compte 6257 réception au compte 673 titres annulés sur exercice antérieur pour 700.00 €,
- 3° augmentation de crédit aux comptes 2315 (installation) et 21318 (autres bâtiments publics) pour 0.60 €

Rapport cantine 2011/2012 :

Cantine : le bilan de gestion 2011/2012 fait ressortir un déficit de 9 839.17 €. Le prix du repas est fixé à 3.00 € et son prix de revient à 5.32 € si on prend en compte l'ensemble des dépenses (achats alimentaires, salaires, frais liés au bâtiment : chauffage, électricité, gaz...)

Garderie : le bilan laisse apparaître une très faible fréquentation. Il en ressort un déficit de gestion de 2 050.25 €. Suite aux modifications d'horaires d'arrivée des cars, le conseil municipal décide de ne pas facturer la garderie scolaire pour l'année scolaire 2012 2013.

Tarifs occupation du caveau communal :

Le conseil municipal décide de réactualiser la délibération en date du 26 février 1980. Les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- Gratuit pour les trois premiers mois
- A partir du 91^{ème} jour, le prix est fixé à 15 € par trimestre
- Au-delà du 365^{ème} jour, le prix est fixé à 30 € par trimestre

Tout trimestre commencé sera payé dans son intégralité. Ce tarif s'applique pour une occupation par un cercueil ou une urne. L'occupation du caveau communal ne pourra être supérieure à deux ans.

Approbation dossier DUP protection des captages :

M. le Maire présente au conseil municipal le dossier de demande de déclaration d'utilité publique que le S.I.A.E.P. de FRESSELINES-CHAMBON STE CROIX a établi dans le cadre de la procédure de protection des captages d'eau. Il explique que les captages étant situés sur le territoire communal, le conseil municipal doit émettre un avis sur le dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet tel que présenté dans le dossier de demande de D.U.P. élaboré par le S.I.A.E.P. FRESSELINES-CHAMBON STE CROIX en vue de l'établissement des périmètres de protection des captages d'eau.

Modification de l'assiette d'un chemin rural à Lavaud :

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours au village de Lavaud : vente d'une portion de chemin communal à MM Giraud et Hazelgrove devant leur habitation, acquisition par la commune en contrepartie d'une portion de leurs parcelles attenantes pour rétablir la continuité du chemin. L'enquête publique s'est déroulée du 18 septembre au 2 octobre 2012. Monsieur le Maire donne lecture des conclusions du commissaire enquêteur. Celui-ci émet un avis favorable à la réalisation du projet. Le conseil municipal décide de suivre les conclusions du commissaire enquêteur et autorise le maire à signer les actes à intervenir (actes d'un géomètre puis de notaire).

Dossiers DETR 2013 :

Des devis seront demandés pour la réparation du clocher de la Chapelle des Forges, la réfection de la toiture de la Chapelle de Chambonnet afin de présenter les dossiers de demande de subvention.

Modification des statuts de la communauté de Communes du Pays Dunois :

Le maire informe le conseil municipal que la commune doit se prononcer sur l'intégration des communes de Bourg d'Hem, La Celle Dunoise et Colondannes, le conseil municipal adopte cette proposition.

Participation à la mutuelle des agents :

Le maire rappelle que la commune participe depuis 2004 à hauteur de 25 % à la mutuelle des agents par un contrat groupe, depuis le décret N° 2011-1474 du 8 novembre, il convient de participer pour un forfait et non un pourcentage. Le conseil décide de participer à hauteur de 13 €/mensuel par agent.

Questions diverses :

- Bilan camping : il est à noter une augmentation de la fréquentation des mobiles homes, les redevances tentes, caravanes sont sensiblement égales à celle de l'année dernière. Les recettes s'élèvent à 1728.50 € pour la partie camping et à 6 604.50 € pour la location des mobiles homes.
- Mme Raymond Odile restituera le logement au dessus des écoles au 1^{er} décembre 2012.
- Ecoles : Le conseil municipal se prononce majoritairement pour le maintien d'une semaine à 4 jours.
- Une réunion des agents avec les membres du conseil municipal est fixée au jeudi 8 novembre à 17 h.
- Un pot de départ en retraite pour Mme Emery et M Pradeau sera organisé le vendredi 23 novembre à 17 h.
- M Nolot Jean a obtenu la médaille du Mérite agricole, une cérémonie de remise sera organisée en accord avec le réceptionnaire.
- Le pot de fin d'année aura lieu le vendredi 28 décembre à 18 h à la salle polyvalente.

La séance est levée à 22 h 45

Le Maire,
Jean-Claude DUGENEST